



Légionnaire uniponctuée

- Plusieurs infestations en Abitibi, en Outaouais et dans les Hautes-Laurentides.
- Dépistage préventif des larves recommandé en Gaspésie.

ALERTE AU DÉPISTAGE DE LA LÉGIONNAIRE UNIPONCTUÉE

État de la situation

On a signalé plusieurs infestations avec des dommages importants en Abitibi, en Outaouais et dans les Hautes-Laurentides cette semaine. En Abitibi, les larves de légionnaire ont été observées dans des prairies dans les MRC d'Abitibi-Est (Barraute, Rivière-Héva et Vassan), d'Abitibi-Ouest (Palmarolle) et de Rouyn-Noranda (Cléricy) (figures 1 et 2). En Outaouais, ce sont des champs de maïs et de céréales et des pâturages qui sont touchés dans les municipalités de Saint-André-Avellin, de Pontiac, de Bouchette et de Bois-Franc. Dans les Hautes-Laurentides, on signale des dommages dans deux champs d'orge de la municipalité de Lac-du-Cerf. Dans tous les cas, les larves responsables de ces dommages sont parvenues à des longueurs de plus de 2 cm. Il est donc trop tard pour les combattre efficacement avec un insecticide. Des larves malades ont aussi été observées dans ces régions.

Malgré le fait que ces infestations soient inquiétantes, la grosseur des larves retrouvées indique que ces dernières sont sur le point de cesser de s'alimenter pour se transformer en pupes, ce qui arrêtera la progression des dommages. D'autre part, en raison de la date tardive à laquelle ces larves formeront des pupes, il est quasi impossible qu'une deuxième génération de larves se développe pour causer des dommages.

Dans la région de la Gaspésie (Cap-d'Espoir [Percé], Caplan et Saint-André-de-Restigouche), où des captures modérées d'adultes ont aussi été rapportées, il serait probablement encore temps d'effectuer un dépistage préventif des dommages et des larves (tableau 1, en annexe). En conséquence, nous recommandons d'effectuer un dépistage préventif immédiat des larves de la légionnaire dans les cultures de céréales et de maïs de la région de la Gaspésie. La vigilance est de mise dans les autres régions.

Pour consulter les cartes des captures hebdomadaires de papillons de légionnaire uniponctuée depuis le début de la saison, cliquez sur ce lien : http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/GC/CARTES_LEGIONNAIRE_2013.pdf



Figure 1. Présence abondante de larves de légionnaire uniponctuée dans une prairie en Abitibi
Source : Daphné Touzin (MAPAQ)



Figure 2. Larves présentes sur les graminées d'une prairie en Abitibi
Source : Daphné Touzin (MAPAQ)

Dépistage et stratégie d'intervention

Pour obtenir de l'information sur le dépistage et la stratégie d'intervention contre la légionnaire uniponctué, veuillez consulter le bulletin d'information [No 11](#) du 14 juin 2013.

Collaboration demandée

Le RAP sollicite la collaboration des conseillers et des producteurs pour l'informer de la découverte d'infestations ou de dommages causés par des larves de légionnaire uniponctué. Le cas échéant, veuillez communiquer avec [votre responsable régional du MAPAQ](#) ou avec [Katia Colton-Gagnon](#).

Le CÉROM sollicite votre collaboration pour lui envoyer des échantillons de larves de légionnaire uniponctué dans le but de déterminer leur profil génétique. Les larves doivent être acheminées dans des contenants permettant le passage de l'air avec de la nourriture (jeunes feuilles de graminées). Une bouteille d'eau congelée doit être placée dans l'emballage afin de garder les larves au frais. Les larves peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

CÉROM
À l'attention de Annie-Ève Gagnon
740, chemin Trudeau
Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 0E2

Autres communiqués sur la légionnaire uniponctué publiés en 2013

26 juillet 2013 : [Avertissement No 33](#)
12 juillet 2013 : [Avertissement No 24](#)
14 juin 2013 : [Avertissement No 08](#)
7 juin 2013 : [Avertissement No 04](#)

Texte rédigé par :

Katia Colton-Gagnon avec la collaboration de Brigitte Duval, Annie-Ève Gagnon et François Meloche.

[Coordonnées des membres du groupe de travail](#)

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseuse
Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)
Tél. : 450 464-2715, poste 242 – Téléc. : 450 464-8767
Courriel : katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca

Claude Parent – Co-avertisseur
Direction de la phytoprotection, MAPAQ
Tél. : 418 380-2100, poste 3862 – Téléc. : 418 380-2181
Courriel : claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 37 – Grandes cultures – 2 août 2013

TABLEAU 1 : PÉRIODES RECOMMANDÉES POUR LE DÉPISTAGE DES LARVES

Régions et secteurs	Captures cumulatives par piège	Semaine du 4 août							Semaine du 11 août							
		4 août	5 août	6 août	7 août	8 août	9 août	10 août	11 août	12 août	13 août	14 août	15 août	16 août	17 août	
		D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
Abitibi-Témiscamingue																
Duhamel-Ouest	70															
Mont-Brun	10															
Nédélec	59															
Palmarolle	10															
Rivière-Héva	2															
Capitale-Nationale																
Deschambault	21															
St-Casimir	27															
St-Hilarion	68															
St-Raymond-de-Portneuf	27															
Gaspésie																
Cap d'Espoir (Percé)	52															
Caplan	29															
St-André-de-Restigouche	34															
Laurentides																
Brébeuf	66															
Ferme-Neuve	92															
La Conception	24															
Lac-du-cerf	48															
Mirabel (St-Hermas)	17															
Mirabel (St-Janvier)	9															
St-Eustache	3															
St-Jérôme	14															

- Effectuez une surveillance normale de la culture. Larves probablement absentes.
- Procédez à un dépistage préventif.
- Dépistage recommandé : forte probabilité de présence de larves de légionnaire.
- Dépistage nécessaire : présence de larves en nombre suffisant pour causer des dégâts.
- Période recommandée de dépistage terminée